|  |
| --- |
| Principe |
|  | Pour fournir une procédure uniforme de suivi des composants et produits sanguins qui accompagnent un patient qui pourrait avoir besoin d’une transfusion pendant son trajet entre deux établissements. Pour assurer le maintien d’un éventail de température acceptable pendant le trajet.Pour fournir une procédure uniforme de suivi des composants sanguins et des produits de protéines plasmatiques. |

|  |
| --- |
| Portée et politiques connexes |
|  | 2.1 Le formulaire GS.007F1 (Formulaire d’échange interhospitalier – transport de composant ou produit sanguin avec le patient) doit accompagner le sang, les composants sanguins ou les protéines plasmatiques expédiés. |
|  | 2.2 | Lorsque les caractéristiques démographiques du patient sont connues et que le patient est transporté hors de l’établissement avec des composants sanguins ou des protéines plasmatiques, l’établissement qui recevra le patient est responsable des notes et documents concernant la disposition finale du produit reçu (c.-à-d. non transfusé pendant le trajet)9.1. L’établissement expéditeur doit aviser le Service transfusionnel de l’établissement destinataire des composants ou produits envoyés.  |
|  | 2.3 | Si on ne sait pas où le patient sera dirigé, l’hôpital expéditeur doit faire un suivi pour s’assurer que la disposition finale du composant ou produit expédié a été documentée9.1. |
|  | 2.4 | Il faut inspecter visuellement tous les produits sanguins à la recherche d’anomalies évidentes immédiatement avant leur expédition et documenter cette inspection visuelle9.1. |
|  | 2.52.6 | Les contenants d’expédition de sang et de composants sanguins doivent être de construction solide pour résister aux dommages et comprendre un témoin d’effraction visible; ils doivent être examinés à la recherche de tout dommage avant leur utilisation9.1.Les composants et produits sanguins seront expédiés dans un contenant validé de façon à maintenir la température d’entreposage précisée par le fournisseur9.1. L’obligation de respecter ces exigences est reconnue dans l’entente signée gardée en dossier par le RRoCS. |
|  |  |  | L’arrêt de l’agitation de plaquettes durant le transit ne doit pas durer plus de 24 heures9.1. |
|  | 2.7 | Il faut suivre les directives d’emballage décrites dans la procédure GS.006 - Expédition de composants sanguins à des sites externes afin d’assurer le maintien d’un éventail de températures acceptable. Le personnel affecté à l’emballage doit être formé9.1. |
|  | 2.8 | Tout contenant d’expédition sera muni d’une étiquette externe conforme aux exigences de transport provinciales, territoriales et fédérales qui précise les éléments suivants9.1: * Nom des établissements d’expédition et de destination
* Mention sur le contenu de composants ou produits de sang humain
* Toute autre mise en garde ou description
 |
|  | 2.9 | La documentation qui accompagne toute expédition de produits- sanguins doit comprendre un bon de connaissement ou formu-laire d’expédition qui fournit les renseignements suivants 91 :* Nom des établissements d’expédition et de destination
* Identification des composants ou produits expédiés (numéros d’unités, description des produits) et nombre d’unités/flacons
* Date et heure de l’expédition
* Nom et signature de la personne qui a préparé l’envoi
* Numéro unique d’expédition qui permet de retracer le colis
 |
| Dossiers, formulaires, documents* GS.007F1 Formulaire d’échange interhospitalier - transport de composant/produit sanguin avec le patient
* GS.007F2 Étiquette d’adresse d’expédition de composant/produit sanguin avec le patient
* Demande d’épreuve de compatibilité, le cas échéant
* Copie papier du SIL sur les produits, composants et résultats (le cas échéant)
 |
| Matériel |
|  | **Fournitures :** les mêmes que pour la procédure [GS.006 Expédition de composants sanguins dans des contenants J82/E38](http://transfusionontario.org/fr/download/gs-006-expedition-de-sang-et-de-composants-sanguins/) |
| Contrôle de la qualité |
|  | Consulter la procédure [GS.006 – Expédition de composants sanguins dans des contenants J82/E38.](http://transfusionontario.org/fr/download/gs-006-expedition-de-sang-et-de-composants-sanguins/) |
| Procédure |
|  | 6.1 | Revoir la demande de composants ou produits sanguins.  |
|  | 6.2 | Si l’identité du patient est connue, suivre le protocole de l’hôpital pour choisir les composants sanguins appropriés. |
|  |  | 6.2.1 | Si l’identité du patient est inconnue, suivre le protocole de l’hôpital pour choisir le composant sanguin approprié. |
|  | 6.3 | Communiquer avec l’unité de soins du patient ou le personnel paramédical pour savoir où s’en va le patient.  |
|  | 6.4 | Préparer les produits sanguins qui seront transportés avec le patient en suivant le protocole de l’hôpital. Voir [CCP.001 - Choix des composants sanguins à transfuser.](http://transfusionontario.org/fr/download/ccp-001-choix-des-composants-sanguins-a-transfuser/)  |
|  |  | 6.4.1 | Étiqueter les composants/produits sanguins (en se servant d’une étiquette de compatibilité) et y inscrire toutes les données connues sur le patient conformément aux procédures établies. |
|  |  | 6.4.2 | Inscrire sur la demande appropriée les données sur le produit sanguin. |
|  | 6.5 | Faire une inspection visuelle de chaque produit sanguin. Voir [GS.003 - Inspection visuelle des composants sanguins et des protéines plasmatiques.](http://transfusionontario.org/fr/download/gs-003-inspection-visuelle-du-sang-des-composants-sanguins/)  |
|  | 6.6 | Remplir le formulaire [GS.007F1 Formulaire d’échange interhospitalier - transport de composant/produit sanguin avec le patient.](http://transfusionontario.org/fr/download/gs-007f1/) |
|  |  | 6.6.1 | Inscrire autant de données que possible sur le patient.  |
|  | 6.7 | Remplir GS.007F2 qui servira d’étiquette à la boîte d’expédition.  |
|  | 6.8 | Documenter la mise en circulation des produits sanguins. Voir [GS.004 - Mise en circulation manuelle de composants sanguins et de produits de protéines plasmatiques en se servant du registre de mise en circulation / de transfusion de produits sanguins.](http://transfusionontario.org/fr/download/gs-004-mise-en-circulation-manuelle-de-sang-de-composants-sanguins-et-des-produits-connexes-en-se-servant-du-registre-de-mise-en-circulation-de-transfusion-de-produits-sanguins/) |
|  | 6.9 | Emballer les composants sanguins pour le transport conformément à la procédure [GS.006 – Expédition de composants/produits sanguins dans des contenants J82/E38.](http://transfusionontario.org/fr/download/gs-006-expedition-de-sang-et-de-composants-sanguins/) |
|  |  | 6.9.16.9.2 | Placer le formulaire GS.007F1- Formulaire d’échange interhospitalier - transport de composant/produit sanguin avec le patient dans le contenant d’expédition Étiqueter le contenant d’expédition avec le document GS.007F2. |
|  | 6.10 | Communiquer avec le personnel assurant le transport pour organiser la prise en charge du contenant d’expédition. |
|  | 6.11 | Si l’établissement de destination est connu, communiquer avec le Service transfusionnel pour les aviser du transport des composants ou produits sanguins et y télécopier le formulaire d’échange interhospitalier (GS.007F1). |
| Documentation |
|  | 7.1 | L’établissement expéditeur doit remplir le formulaire d’échange interhospitalier (GS.007F1). * Garder une copie de ce formulaire.
* Communiquer avec le Service transfusionnel destinataire
* Télécopier le formulaire d’échange interhospitalier GS.007F1 à l’établissement destinataire-
 |
|  | 7.2 | L’établissement destinataire reçoit le formulaire GS.007F1 avec ou sans les produits sanguins : * Si les unités ont été transfusées pendant le trajet, noter les données transfusionnelles sur le formulaire
* Si le nombre de produits reçus ne correspond pas au nombre de produits envoyés, inscrire sur le formulaire les données des composants ou produits manquants
* Si parmi les unités qui ont été envoyées, certaines n’ont pas été reçues et n’ont pas été inscrites comme ayant été transfusées, examiner les dossiers médicaux pour déterminer si l’unité ou les unités ont été transfusées. Faire un suivi avec l’établissement expéditeur, le service de transport, ORNGE et l’unité de soins où se trouve le patient.
* L’établissement expéditeur est responsable de la disposition finale du produit.
* Autrement, on doit « présumer » que les produits ont été transfusés. Dans une telle situation, inscrire les unités non comptabilisées dans la colonne des transfusions en cours de route, comme ayant été « transfusées ».
 |
|  |  | * Télécopier le formulaire GS.007F1 rempli à l’hôpital expéditeur.
 |

|  |
| --- |
| Remarques - S.O. |
| Références |
|  | 9.1 | *Standards for Hospital Transfusion Services* , version 4 – avril 2017, Société canadienne de médecine transfusionnelle, 5.7.1 Transport |
|  | 9.2 | CSA Z902-15. Sang et produits sanguins labiles. 2015: 9.5.2 |

**10.0 Suivi des révisions**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de la révision** | **Résumé des changements** |
| 8 août 2014 | * Changement du nom du manuel
* Changement du titre de la procédure
* Révision des sections 2.0, 4.0, 5.0 et 6.0
* Mise à jour de toutes les références
 |
| 30 décembre 2017 | * Révision des sections 4.0, 6.0 et 7.0
* Mise à jour des références
 |